



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 20 FEVRIER 2024

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 20 février 2024 à 20 heures dans la salle de la mairie de SAINT-AMAND en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean LEBOUVIER Maire.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du mardi 23 janvier 2024
2. Acquisition d'un tracteur
3. Création poste d'agent de maitrise
4. Création de poste d'adjoint technique territorial
5. Maitrise d'œuvre programme voirie 2024-2026
6. Rénovation de l'éclairage du stade municipal
7. RD N° 53^{E1} : transfert de voirie département/commune
8. Vente de l'ancien presbytère de Placy-Montaigu
9. Clôture et portail salle de convivialité Placy-Montaigu
10. Offre d'achat parcelle 444 AH 101
11. Remboursement installation téléphonique
12. Aménagement zone verte
13. Eclairage solaire abris bus – La Campagne
14. Passage piéton – Le Hameau Bertheaume
15. Restos du Cœur – Local
16. Organisation des bureaux de vote pour les élections Européennes du 9 juin 2024

Présents : GOULHOT Gilles - ROSET Guy – NEEL Nelly – LENOIR Yannick - PAGNON Josiane - PARCOIT Sylvia - HEREL Sylvie - SALMON Laurent - DESPREY Annabelle - TAILLEPIED Dave - BINET Martine - VAUTTIER Jean-Michel - DELARUE Isabelle - DJABALI Laurette - CAILLOT Alexis.

Absents excusés et représentés : PELLAN Florence pouvoir à LENOIR Yannick – GUERARD Christophe pouvoir à DESPREY Annabelle – BINET Marcel pouvoir à LEBOUVIER Jean – DELAFOSSE Sandrine pouvoir à DJABALI Laurette – PETIT Thierry pouvoir à ROSET Guy

Absents excusés : HAMOND Claude - HEREL Stéphanie

Absents : GAUTIER Valéry - FOUCHARD Valérie

Secrétaire de séance : ROSET Guy

Quorum atteint

1-APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 23 JANVIER 2024.

Le compte rendu de la réunion du mardi 23 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.

2-DELIBERATION 2024/003 – ACQUISITION D'UN TRACTEUR

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents qu'une consultation a eu lieu en vue de l'acquisition d'un tracteur ; il donne connaissance des conclusions de la commission d'appel d'offres qui s'est tenue le 12 février 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de retenir la société MOTTIN distributeur Massey Fergusson pour un coût TTC de 125 220 € et une reprise de l'ancien matériel pour 25 000 €.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le bon de commande à intervenir

3-DELIBERATION 2024/004 – CREATION POSTE D'AGENT DE MAITRISE

Le conseil municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de créer un emploi d'agent de maitrise territorial à compter du 1^{er} mars 2024.

4-DELIBERATION 2024/005 – CREATION POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Le conseil municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de procéder à la création d'un poste d'adjoint technique territorial à compter du 1^{er} avril 2024.

5-DELIBERATION 2024/006 – MAITRISE D'ŒUVRE PROGRAMME VOIRIE 2024-2026

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il a sollicité le Cabinet TECAM de Granville à fin d'assurer la maitrise d'œuvre au titre du programme de voirie 2024 – 2026.

Il donne lecture de la proposition reçue qui s'établit à 24 360 € TTC sur la base de 500 000 € HT de travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la proposition reçue et charge Monsieur le Maire de procéder à la signature de l'accord cadre de maitrise d'œuvre à intervenir.

6-DELIBERATION 2024/007 – RENOVATION DE L'ECLAIRAGE DU STADE MUNICIPALE

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention à intervenir avec Saint-Lô Agglo en vue de la rénovation de l'éclairage du stade municipal (coût prévisionnel de 82 500 €) et pris connaissance du plan de financement prévisionnel qui fait apparaître un montant provisoire de 12 740 € à la charge de la commune, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder à la signature à intervenir avec Saint-Lô Agglo.

7-DELIBERATION 2024/008 – RD N° 53^{E1} : TRANSFERT DE VOIRIE DEPARTEMENT/COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents la volonté de la commune d'avoir la maitrise foncière de la voie rejoignant la RD 13 à la RD 34 ;

L'accord de principe de l'agence technique départementale sur le transfert de cette voie au profit de la commune ;

Vu le Code de la Voirie Routière, et notamment son article L.141-3 modifié par la loi du 9 décembre 2004 en ce qui concerne la voirie communale ;

Vu le plan annexé à la présente ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Donne son accord** au transfert dans la voirie communale de la RD 53^{E1} dans sa partie comprise entre la RD 13 et la RD 34, et figurant en rouge sur le plan joint, ce qui représente un linéaire de 482 ml (du PR 0 au PR 0+482) ; en contre partie la voie sera remise en état par et aux frais du Département. Le transfert sera accompagné d'une mutation foncière réalisée à l'initiative et par les soins du Département. L'ensemble des éventuels frais inhérents audit transfert de la voie sera pris en charge en totalité par le Département de la Manche.

- **Prononce** le classement dans le domaine public communal de cette voie dénommée rue Robert Le Bis.
- **Met à jour** en conséquence le tableau de la voirie communale.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous actes ou documents nécessaires à la mise en œuvre et à l'aboutissement de ce transfert.

8-DELIBERATION 2024/009– VENTE DE L'ANCIEN PRESBYTERE DE PLACY MONTAIGU

Le conseil municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir pris connaissance de l'estimation effectuée par France Domaine d'une part qui s'établit à 97 000 € pour les immeubles et parcelles cadastrées 444 404 A 71, 444 404 A 72 et 444 404 A 73 et l'estimation réalisée par l'agence FAUDAIS à 110 000 €, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **Décide** de fixer le prix de vente à 118 000 € en ce compris les honoraires du Cabinet FAUDAIS qui s'établissent à 8 000 € (à la charge du vendeur).
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

9-DELIBERATION 2024/010 – CLOTURE ET PORTAIL : SALLE DE CONVIVIALITE PLACY-MONTAIGU

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des devis reçus au titre de la pose d'une clôture et d'un portail à l'arrière de la salle de convivialité et en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **Décide** de confier la prestation à Monsieur Judicaël THOMAS pour un montant TTC de 8 773,20 €.

10-DELIBERATION 2024/011 – OFFRE D'ACHAT PARCELLE 444 AH 101

Le conseil municipal, après avoir entendu Monsieur Le Maire et pris connaissance des prétentions des propriétaires de la parcelle cadastrée 444 AH 101 d'une superficie de 4 096 m² et en avoir délibéré par **3 voix pour** (Y LENOIR – F PELLAN – D TAILLEPIED), **4 voix contre l'acquisition** (J LEBOUVIER – M BINET – G ROSET – T PETIT) **et 14 abstentions** :

- **Décide** de ne pas procéder à l'acquisition de la parcelle susvisée.

11-DELIBERATION 2024/012 – REMBOURSEMENT INSTALLATION TELEPHONIQUE

Monsieur le Maire informe les membres présents que Madame Sandra BOURGEON locataire d'un logement communal sis 796 route de Placy a dû procéder lors de son installation à l'amenée du réseau internet à l'intérieur dudit logement ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **Décide** de rembourser à l'intéressée le montant de 119 € correspondant à la ligne Internet.

12-DELIBERATION 2024/013 - AMENAGEMENT ZONE VERTE

Le conseil municipal, après avoir entendu Monsieur Yannick LENOIR, adjoint à l'urbanisme et pris connaissance des devis relatifs à l'aménagement d'une aire de stationnement et du reprofilage du ruisseau bordant le lotissement « Le Fief D'Aubigny », après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **Décide** de retenir l'entreprise BOUTTE TP pour un montant TTC de 12 448,80 €.

13-ECLAIRAGE SOLAIRE ABRI BUS – LA CAMPAGNE

Le conseil municipal émet un avis favorable pour l'installation d'un éclairage solaire à fin de sécuriser l'abri bus situé à la Campagne.

14-PASSAGE PIETON – LE HAMEAU BERTHEAUME

Monsieur le Maire informe qu'il a été saisi d'une demande de sécurisation de la traversée des piétons (RD 53) au niveau du hameau Bertheaume. Le conseil municipal se déclare favorable à un tel aménagement.

15-RESTOS DU CŒUR – LOCAL

Monsieur le Maire informe qu'une rencontre aura lieu le jeudi 21 mars 2024 concernant la localisation des bâtiments destinés à recevoir Les Restos du Cœur. L'ancien local du RAM a été proposé par Saint-Amand-Villages.

16-ORGANISATION DES BUREAUX DE VOTE POUR LES ELECTIONS EUROPEENES DU 9 JUIN 2024.

Le maire,

Jean LÉBOUVIER

Le secrétaire de séance,

Guy ROSET

